

adopté

SÉNAT

le 25 octobre 1973.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1973-1974

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la Convention pour la
prévention de la pollution marine par les opé-
rations d'immersion effectuées par les navires
et aéronefs, signée à Oslo le 15 février 1972.*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet
de loi dont la teneur suit :*

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention pour la prévention de la pollution marine par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, signée à Oslo le 15 février 1972, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 25 octobre 1973.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir les documents annexés au n° 378 (1972-1973), Sénat.

Voir les numéros :

Sénat : 378 (1972-1973) et 16 (1973-1974).